Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine AVIS N° 2009 – 31		

Le CSRPN, réuni le 12 mai 2009, a assisté à une présentation, par des salariés du CG 57 et leur prestataire, de la méthodologie que souhaite adopter le CG 57 pour la rédaction des plans de gestion des ENS de Moselle.

Le CSRPN n'ayant pas atteint le quorum le 12/05/2009, une consultation par mail a eu lieu auprès de l'ensemble des membres et un vote a eu lieu lors de la séance du 16 décembre 2009.

• Présentation de la démarche

Le plan de gestion comprend un document de synthèse composé d'un diagnostic, d'objectifs et d'opérations

Une vulgarisation scientifique est prévue avec un résumé de 1-2 pages, un encart de synthèse de 10-15 lignes de la partie « Diagnostic » et un encart de synthèse de 10-15 lignes de la partie « Objectifs/opérations ».

En plus des données existantes, des inventaires et des études de terrain vont être réalisés suivi d'une synthèse et d'une analyse des données.

La partie diagnostic servira notamment à:

- Identifier et caractériser les espèces et leurs populations,
- Identifier et cartographier les **habitats** et leur **état de conservation** et diagnostiquer les facteurs de leur fonctionnement ou altération

en

- insistant sur le diagnostic hydro/ pédologique
- insistant sur l'historique du site (entretiens avec des acteurs locaux)
- réalisant un bilan des **connaissances** tableau synoptique de l'état de connaissance
- systématisant la cartographie des espèces invasives et évaluant le risque représenté

L'ENS étant destiné à être ouvert au public sauf mention contraire (loi de 1985 et art.6 de la charte nationale), on explicitera la sensibilité des habitats et des espèces aux conséquences d'un accueil du public (piétinement, dérangement...). Dans ce but, des périodes et zones autorisées/interdites seront fixées.

Concernant la partie « Objectifs/opérations », l'ENS s'inspire très fortement de la méthodologie adoptée pour les Réserves Naturelles.

Avis du CSRPN (Avis N° 2009-31):

Après avoir étudié ce dossier,

Considérant que ce travail est essentiel à la protection de la nature en Moselle, Considérant cette méthodologie très proche de celle adoptée pour les Réserves Naturelles,

Le CSRPN valide ce schéma sous réserve :

- que les caractéristiques des sites géologiques soient étudiées ;
- que la liste des espèces utilisées pour la bioévaluation soit élargie car actuellement un peu trop restrictive, notamment pour l'herpétofaune.

Le président du CSRPN : M. Serge MULLER